

D.U.P. pour cession gratuite terrain par S.E.B.L. - n° 868

Le Maire expose que par délibération du 29 Avril 1975 (récépissé n° 04826 du 20 Mai 1975), le Conseil Municipal a décidé d'accepter la cession gratuite à la Commune par S.E.B.L. des parcelles n° 63356 et 57 situées sur la zone industrielle de LUDRES, d'une superficie de 412 m².

Afin de rédiger l'acte de cession, le notaire demande la déclaration d'utilité publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la déclaration d'utilité publique est sollicitée auprès de M. le Préfet, pour la cession gratuite décrite ci-dessus.